



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 9
Date de la convocation : 24/04/2026

D-2026-06

Le vingt-huit avril deux-mille vingt-six à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Laurent EBERLE, Président du CCAS

Etaient Présents : EBERLE Laurent, NEVEU Valérie, DENEUVILLE Laetitia, CASABONNE Pascal, BRAJEUX GELI Charline, BLANC Sandrine.

Absents Excusés :

TOMAS PARIS Laure

Pouvoirs :

MARBLEU Mathieu a donné pouvoir à EBERLE Laurent

MARTIN Françoise a donné pouvoir à NEVEU Valérie

Valérie NEVEU est désignée secrétaire de séance



ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Laurent EBERLE, Président

Conformément aux dispositions des articles L 123-6 alinéa 2 et R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire.

Le Vice-Président liquide les affaires courantes de sa compétence en cas d'empêchement du Président, en raison d'absence notamment. Il préside les séances du conseil en l'absence du Président.

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite les candidats au poste de Vice-Président(e) à se faire connaître.

Madame Valérie NEVEU se déclare candidate.

Madame Charline BRAJEUX-GELI et Madame Sandrine BLANC sont désignées assesseures.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé à bulletins secrets :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5
- Nombre de suffrages obtenus pour Madame Valérie NEVEU : 8 voix (HUIT VOIX).

Madame Valérie NEVEU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS de Castelmaurou.

Fait et délibéré les jours et mois susdits.

La secrétaire de séance,

Le Président du CCAS,

Valérie NEVEU

Laurent EBERLE

